



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 627-20, 629-20, 630-20 et 632-20

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

- QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 627-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 131 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur la rue Ferland (du chemin Vigneault jusqu'au rond-point) - Résolution numéro 2020-MC-337
- QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 629-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 169 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillée - Résolution numéro 2020-MC-338
- QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 630-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 409 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Laviolette, des Lièvres et sur l'impasse des Lapereaux - Résolution numéro 2020-MC-339
- QUE lors de sa séance extraordinaire du 17 août 2020, tenue par visioconférence exceptionnellement au centre communautaire multifonctionnel (CCM) situé au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc), le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 632-20 décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'acquisition des lots numéros 2 618 619 et 2 692 597 - - Résolution numéro 2020-MC-341

Donné à Cantley, ce 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 627-20, 629-20, 630-20 et 632-20 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 18 août 2020.

Donné à Cantley, ce 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES HABLES À VOTER DES RUES KNIGHT ET LÉVEILLÉE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 629-20

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire **des rues Knight et Léveillé de la Municipalité de Cantley.**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 17 août 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Cantley a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 629-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 169 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires au pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillé - Résolution 2020-MC-338.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des rues Knight et Léveillé peuvent demander que le règlement numéro 629-20 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le mercredi 2 septembre 2020 au bureau de la Municipalité, situé au 8, chemin River à Cantley.
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **quinze (15) personnes**. Selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 629-20 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 01 le 2 septembre 2020 au bureau de la Municipalité, situé au 8, chemin River à Cantley.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de 8 h à 12h et de 13h à 16 h du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire des rues Knight et Léveillé.

7. Toute personne qui, le 17 août 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et qui remplit les conditions suivantes:
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domicilié depuis au moins six (6) mois au Québec; et
 - être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins douze (12) mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins douze (12) mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze (12) mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la Municipalité, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 août 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas sous curatelle et qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Cantley, ce 18 août 2020


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS RELATIFS À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR ADOPTER LES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 627-20, 629-20, 630-20 ET 632-20
DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Je soussigné, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement numéro 627-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 131 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur la rue Ferland (du chemin Vigneault jusqu'au rond-point);
- Règlement numéro 629-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 169 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillée;
- Règlement numéro 630-20 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 409 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Laviolette, des Lièvres et sur l'impasse des Lapereaux;
- Règlement numéro 632-20 décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour l'acquisition des lots numéros 2 618 619 et 2 692 597.

aux endroits désignés par le conseil soit :

- Centre communautaire multifonctionnel au 6, impasse des Étoiles, Cantley (Qc)
- Bureau municipal au 8, chemin River, Cantley (Qc)
- Dépanneur 307 au 188, montée de la Source, Cantley (Qc)
- Dépanneur de la montée au 907, montée Saint-Amour, Cantley (Qc)

le tout en date du 18 août 2020.

Comme prévu au Règlement numéro 553-18 concernant l'affichage des avis publics adopté le 10 avril 2018 et modifié le 17 août 2020 par le conseil municipal, je certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 627-20, 629-20, 630-20 et 632-20 sur le site Internet de la Municipalité de Cantley le 18 août 2020.

À Cantley (Québec), le 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2020 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**2020-MC-338 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629-20 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 169 000 \$
POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET
DE LA MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA
CONFECTION D'UN PAVAGE CONVENTIONNEL SUR LES RUES
KNIGHT ET LÉVEILLÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2020-MC-313 et le dépôt du projet de Règlement numéro 629-20 décrétant une dépense et un emprunt de 169 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillé, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 629-20 décrétant une dépense et un emprunt de 169 000 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillé.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2020 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 629-20

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 169 000 \$
POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA
MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN PAVAGE
CONVENTIONNEL SUR LES RUES KNIGHT ET LÉVEILLÉE**

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un pavage conventionnel sur les rues Knight et Léveillé pour un total de 169 000 \$, conformément à l'évaluation des coûts produite par le Service des travaux publics en date du 4 août 2020, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 169 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 169 000 \$, et ce, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 22,82 % de l'emprunt, le conseil affectera annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles de 77,18 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur la rue Ferland (entre les rues de Lanaudière et Leclerc), une compensation pour chaque immeuble imposable, construit ou non, situé en bordure de la rue où sont effectués les travaux.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 77,18 % de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Madeleine Brunette
Mairesse



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 18 août 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2020 dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

ANNEXE A



ANNEXE

Service des travaux publics

04-août-20

Estimation budgétaire pour les travaux de pavage conventionnel
RUES KNIGHT ET LÉVEILLÉE
(700 mètres)

Description sommaire des coûts	Montants (Taxes en sus)
Revêtement bitumineux	112 625 \$
Rechargement des accotements	13 862 \$
Raccordement d'entrées privées	19 500 \$
Contingence	14 599 \$

TOTAL (Taxes en sus) : 160 586 \$

Taxes irrécupérables 8 009 \$

GRAND TOTAL 168 595 \$

Règlement d'emprunt : 169 000 \$

Signée à Cantley le 18 août 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier